



SURÉLEVATION

Genève urbaine, voie du ciel

La charge du patrimoine n'a pas effrayé Ugo Brunoni, choisi pour rehausser la maison de la rue des Délices, symbole des années cinquante signé Pierre Brailard.

Depuis 2008, la nouvelle loi genevoise sur les gabarits facilitant les surélévations d'immeubles contribue à l'élan de redensification urbaine, réponse nécessaire à la pénurie de logements, tout en économisant le sol, rare, du canton. Mais c'est en architecte convaincu par l'idée de construire en hauteur que Ugo Brunoni, sans attendre l'adoption de la loi et quitte à outrepasser les attentes du mandant, projetait de rehausser de deux niveaux l'ensemble d'immeubles en hémicycle des 2, 4A et 4B, rue des Délices: un vrai phare sur la ville perché sur la butte du quartier de Saint-Jean. Le concours lancé par la CAP, Caisse d'assurance du personnel de la Ville et des Services industriels de Genève, tablait effectivement sur le seul aménagement des combles existants sur l'attique, au septième

étage. Si l'option élargie l'a emporté, c'est, d'une part, qu'elle offre un gain d'espaces habitables non négligeable: 11 appartements dotés de généreuses terrasses et 51 pièces au lieu de 12 pièces organisées en quatre logements, selon l'estimation maximale initialement prévue.

Gestion de la fracture

C'est aussi, et surtout, parce qu'elle porte dans son expression le respect de l'objet du siècle passé et l'empreinte de sa modernité. Sur la base des références solides ancrées dans l'architecture de Brailard, avec sa configuration formelle particulière, le projet retenu, plutôt que suivre un simple processus d'accompagnement, a misé sur un langage audacieux mais qui, loin de la rupture intempestive avec l'existant, permet *a contrario* de le dynamiser. Quelques explications. ▶



Surélever un bâtiment de l'architecte Braillard est un exercice de style.

Cette mise en dialogue de l'ancien et du contemporain passe par une fracture: l'horizontalité aux lignes très tendues de la surélévation souligne par contraste la verticalité de la structure sous-jacente rythmée par des bow-windows orientés au sud. Peint en rouge pour marquer son caractère d'origine, l'attique sous les combles, différencié du socle par ses petites ouvertures, a été formellement intégré dans le volume ajouté, afin d'éviter une troisième lecture architecturale de l'ensemble. Cette relation entre les deux entités est également marquée par la distinction des matériaux. Au crépi de l'ancienne façade répond un revêtement en tôle d'aluminium qui, en apportant une autre lumière, souligne la radicalité du geste contemporain, tout en insufflant au couronnement une certaine sensation de légèreté en lien avec le ciel. Les structures primaires porteuses des deux nouveaux niveaux sont en béton armé, la dalle

intermédiaire sur l'attique stabilisant l'ensemble des voiles, chaque voile correspondant à un logement.

La structure des façades et de la toiture est en bois, matériau choisi en fonction de son moindre poids, la structure de l'immeuble devant supporter la charge additionnelle. Élément non représentatif dans l'œuvre de Braillard, le toit en tuile n'a pas été répercuté dans l'opération, au profit d'un toit plat qui comporte 30m² de panneaux solaires dont l'apport énergétique couvre la

totalité des besoins en eau chaude des nouveaux appartements.

Complexités

La morphologie particulière de l'ensemble – un hémicycle imparfait, la façade ouest portant sur 20 m, celle à l'est ne comptant que 14 m de largeur – a apporté son lot de complexités au projet. Celle, entre autres, de l'élaboration des voiles disposés en parallèle sur un plan courbe, ainsi que celle induite par la redéfinition typologique

Hauteur à succès

Avec la récente modification de la loi de 1961 sur les constructions et installations diverses (LCI), les gabarits maximaux en ville, alors fixés à 24 m, gagnent jusqu'à 6 m, soit deux niveaux supplémentaires. Ainsi, depuis 2008, les projets de surélévation prolifèrent-ils dans la Genève urbaine.

L'affectation au logement étant obligatoire, les autorisations pour 330 nouveaux appartements ont été accordées et une vingtaine de requêtes sont en cours d'examen.

Le rehaussement, parfois contesté (assombrissement des rues, dénaturation du domaine bâti, etc.), est plus strictement réglementé aujourd'hui qu'hier, au plan de l'adéquation urbanistique comme du respect de l'ouvrage existant.

Marque qualitative

Chaque cas est spécifique. De fait, l'intervention engendre généralement une revalorisation de l'objet, les travaux incitant souvent à une réfection de l'ensemble. Au vu des contraintes techniques, faire avec l'existant détermine jusqu'à la typologie des nouvelles habitations, la solution simple et la plus courante étant de superposer les nouveaux logements sur ceux des étages inférieurs, afin que les murs porteurs et les gaines coïncident. Dans le cas de l'immeuble de Pierre Braillard, l'architecte n'a cependant pas reculé devant les difficultés en redéfinissant une organisation spatiale ouverte qui fonctionne comme la nouvelle marque qualitative de notre époque.



Un salon dans le prolongement de la cuisine ouverte.



Le balcon de la surélévation ouvre sur le panorama de la ville et la région genevoises.



Les couleurs franches de l'escalier posent une note contemporaine.

des appartements. Proposant de l'habitation traversante, elle fait valoir la conception actuelle de l'«open space» dans la zone de jour par une continuité entre la cuisine à l'arrière et le séjour orienté au sud et bénéficiant d'un beau dégagement. Cette contradiction, problématique par rapport à l'organisation existante sur le plan des circulations techniques, a engendré de nouvelles solutions. Le volume ajouté est branché directement et de manière autonome à la chaufferie en sous-sol sans toucher aux réseaux en place. Il a fallu, par ailleurs, reporter et réunir les diverses gaines techniques sous-

jacentes disposées différemment, de façon à n'avoir, au niveau des ventilations, qu'une seule sortie en toiture. L'arrondi du bâtiment a, en outre, compliqué les travaux au niveau des contraintes statiques.

«Il faut estimer l'œuvre»

Ugo Brunoni

Parallèlement au rehaussement des trois cages d'ascenseur et à l'approfondissement des fosses, le renforcement structurel de l'immeuble – soit

toute l'architecture porteuse du rez-de-chaussée – a été effectué en conformité avec les normes antisismiques. Au final, un bel exemple de surélévation, d'autant qu'il s'allie à une valeur patrimoniale. «Il était primordial d'élaborer une proposition contemporaine qui soit une lecture de l'ancien. Il faut estimer l'œuvre, même si l'on peut transgresser. Chaque bâtiment a sa réponse», indique l'architecte. ●

Texte: Viviane Scaramiglia
Photographies: Claudio Merlini

Principaux intervenants

Maître d'ouvrage

CAP, Caisse d'assurance du personnel de la Ville et des Services industriels de Genève, Genève

Architecte

Ugo Brunoni Architecte, Genève

Ingénieur civil

Ingeni SA, Carouge-Genève